

DÉLIBÉRATION N°DL20230162 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

MÉDECINE PROFESSIONNELLE - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MÉDICAUX SITUÉS 1 RUE BAZINE À SAINT-CHAMOND - RENOUVELLEMENT

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La collectivité adhère au service optionnel « service santé au travail » créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (C.D.G. 42).

En contrepartie de cette adhésion, la collectivité s'était notamment engagée à mettre à disposition des locaux adéquats afin d'accueillir d'une part, l'équipe et le matériel de médecine du travail du Centre de gestion, d'autre part, les agents en consultation (agents de la mairie de Saint-Chamond et ceux d'autres collectivités de la vallée du Gier adhérant au service).

Le local dédié sur le territoire de Saint-Chamond se situe dans le quartier de Saint-Julien au 1 rue Bazine. Il pourra éventuellement être utilisé par d'autres services de santé au travail lors des temps non occupés par le C.D.G. 42 et avec l'accord de celui-ci.

Cette convention prenant fin au 31 décembre 2023, il est nécessaire de la renouveler.

Aussi, en contrepartie de cette mise à disposition, la collectivité percevra une indemnisation assise sur le nombre de visites (2,10 € pour un entretien infirmier et 2,10 € pour une visite médicale, avec une clause stipulant que la recette ne pourra pas être inférieure à la somme forfaitaire annuelle de 2 400 €).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion d'une convention pour la mise à disposition du local médical situé 1, rue Bazine à Saint-Chamond, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, au profit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023